

ALGERIE TELECOM EPE – SPA RC N° 02B 18083 Capital social de 61.275.180.000 de DA Siège sociale RN N°05, Cinq maisons, Mohammadia – 16200-Alger

Direction Opérationnelle d'Ain-Temouchent

Réf: AT/DOT-46/SDTO/SDT/DRT/52/2020

Ain Témouchent: 09/07/2020

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise TADJER HAMZA Sis a :Tranche A Bellouladi N°481 commune AMARNAS — SIDI BEL ABBES-

OBJET : résiliation du contrat N°08 du 26/03/2020 ayant l'objet la réalisation des « TRAVAUX DE CANALISATION URBAINES »

- lot N°3 « cité 150+70 logts RTE Magra –El Amria »,
- lot N°4 « cité 48 +60+3 3+70 logts sociaux sidi ben adda »,
- lot N°6 « Village Ain Bessal+cité 118 lotissement Emir AEK »
- Vu la convention N° 08/2020 du 26/03/2020 ayant l'objet travaux de canalisation urbaines répartie en trois Lot:
- lot N°3 « cité 150+70 logts RTE Magra –El Amria »,
- lot N°4 « cité 48 +60+3 3+70 logts sociaux sidi ben adda »,
- lot N°6 « Village Ain Bessal+cité 118 lotissement Emir AEK »
- Vu les ordres de service de démarrage (ODS) des travaux de chaque lot N° 29, N°30, N°31 du 07/06/2020.
- Vu le refus du gérant de l'entreprise d'assister à l'ouverture des chantiers et d'entamer les travaux.
- Vu les mises en demeures adressées au gérant de l'entreprise de chaque lot sous référence DO46/SDTO/DRA/CRU/29/2020, DO46/SDTO/DRA/CRU/30/2020, date du 10/06/2020, et qui sont transmis par toutes les voies réglementaires « télégramme , huissier de justice ».
- vu la publication de la mise en demeure sur le site WEB D'Algérie Télécom en date du 25-06-2020
- Vu la correspondance réf:AT/DO46/CAB/39/2020 du 16/06/2020 adressée au gérant de l'entreprise
- considérant que les délais réglementaire pour satisfaire la mise en demeure ont és épuisél, et aucune suite n'as été donné,
- -vu le retard causé pour les services de Wilaya (**Projet FCCL**) pour Bitumage de la localité d'AiN BESSAL (retard Flagrant du Projet) Du au non démarrage du projet .
- -vu le préjudice causé au projet et le retard de livraison de l'ouvrage.

A ces effets:

La direction Opérationnelle d'ALGERIE TELECOM d'Ain T'émouchent en sa qualité de contractant décide de prononcer la résiliation unilatérale de la convention N° N°08 du 26/03/2020 ayant l'objet la réalisation des « TRAVAUX DE CANALISATION URBAINES »

- lot N°3 « cité 150+70 logts RTE Magra –El Amria »,
- lot N°4 « cité 48 +60+3 3+70 logts sociaux sidi ben adda »,
- lot N°6 « Village Ain Bessal+cité 118 lotissement Emir AEK »

de l'entreprise TADJER HAMZA, sis à Tranche A Bellouladi N°481 commune AMARNAS – SIDI BEL ABBES- et ce conformément à l'article 39 de la convention N°08/2020, et ce en application des dispositions de la règlementation en vigueur.

- La direction Opérationnelle d'ALGERIE TELECOM d'Ain T'émouchent, se réserve le droit d'appliquer a l'encontre de l'entreprise TADJER HAMZA les mesures règlementaires découlant de cette résiliation.

-la présente décision prendra effet des sa notification au gérant de l'entreprise avec touts les voies règlementaire.

Signé: